

Date de préparation 28-oct.-2009

Date de révision 22-févr.-2019

Numéro de révision 10

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

| | |
|----------------------------|---|
| Nom du produit | Hydrazine sulfate |
| Cat No. : | 201860000; 201861000; 201865000 |
| Synonymes | Hydrazinium Sulfate; Hydrazine dihydrogen sulfate salt; Hydrazine hydrogen sulfate; Hydrazine monosulfate |
| No.-CAS | 10034-93-2 |
| No.-CE. | 233-110-4 |
| Formule moléculaire | H4 N2 . H2 S O4 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Utilisation recommandée | Substances chimiques de laboratoire. |
| Utilisations déconseillées | Pas d'information disponible |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------------------|--|
| Société | Entité de l'UE / nom commercial Acros Organics BVBA Janssen Pharmaceuticalaan 3a 2440 Geel, Belgium |
| | Entité britannique / nom commercial Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road, Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom |
| Adresse e-mail | begel.sdsdesk@thermofisher.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 800-ACROS-01
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008****Dangers physiques**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

Dangers pour la santé

| | |
|---|---------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Catégorie 3 (H301) |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Catégorie 3 (H311) |
| Toxicité aiguë par inhalation – Poussières et brouillards | Catégorie 3 (H331) |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 (H317) |
| Cancérogénicité | Catégorie 1B (H350) |

Dangers pour l'environnement

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Toxicité aquatique aiguë | Catégorie 1 (H400) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 1 (H410) |

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H350 - Peut provoquer le cancer
- H331 - Toxique par inhalation
- H311 - Toxique par contact cutané
- H301 - Toxique en cas d'ingestion
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

ACR20186

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

| Composant | No.-CAS | No.-CE. | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008 |
|-------------------|------------|-------------------|--------------------|---|
| Hydrazine sulfate | 10034-93-2 | EEC No. 233-110-4 | >95 | Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 1B (H350) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) |

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact cutané | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. |
| Ingestion | Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la formation de poussières. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas ingérer.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s):

| Composant | Russie | République slovaque | Slovénie | Suède | Turquie |
|-------------------|---|---------------------|----------|-------|---------|
| Hydrazine sulfate | Skin notation MAC: 0.1 mg/m ³ | | | | |

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Voie d'exposition | Effet aigu (local) | Effet aigu (systémique) | Les effets chroniques (local) | Les effets chroniques (systémique) |
|------------------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Oral(e) Cutané(e) Inhalation | | | | |

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Caoutchouc naturel | Voir les | - | | (exigence minimale) |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|--------|
| Caoutchouc nitrile Néoprène PVC | recommandations du fabricant | EN 374 |
|---------------------------------------|---------------------------------|--------|

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.
Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de filtre recommandé : Filtre à particules conforme à EN 143

À petite échelle / utilisation en laboratoire Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Filtrage des particules: EN149: 2001

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|-------------------------------|--|
| Aspect | Blanc | |
| État physique | Solide | |
| Odeur | Inodore | |
| Seuil olfactif | Aucune donnée disponible | |
| pH | 1.5 | 5% aq.sol |
| Point/intervalle de fusion | 254 °C / 489.2 °F | |
| Point de ramollissement | Aucune donnée disponible | |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucune information disponible | |
| Point d'éclair | Aucune information disponible | Méthode - Aucune information disponible |
| Taux d'évaporation | Sans objet | Solide |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible | |
| Limites d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | |
| Densité de vapeur | Sans objet | Solide |
| Densité / Densité | Aucune donnée disponible | |
| Densité apparente | Aucune donnée disponible | |
| Hydrosolubilité | 30 g/L (20°C) | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | | |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition > 254°C
Viscosité Sans objet Solide
Propriétés explosives Aucune information disponible
Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Formule moléculaire H4 N2 . H2 S O4
Masse molaire 130.12

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles Bases. Agents oxydants. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;
Oral(e) Catégorie 3
Cutané(e) Catégorie 3
Inhalation Catégorie 3

| Composant | DL50 oral | DL50 dermal | LC50 (CL50) par inhalation |
|-------------------|--------------------------|-------------|----------------------------|
| Hydrazine sulfate | LD50 = 601 mg/kg (Rat) | | |

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Aucune donnée disponible

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Aucune donnée disponible

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible
Peau Catégorie 1

Aucune information disponible

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

Des effets mutagènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux

f) cancérogénicité;

Catégorie 1B

L'Union Européenne classifie ce produit comme cancérigène

g) toxicité pour la reproduction;

Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Aucune donnée disponible

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

Aucune donnée disponible

Organes cibles

Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration;

Sans objet
Solide

Autres effets indésirables

Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance

Soluble dans l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Dégradabilité

Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau Mobilité

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas de données disponibles pour l'évaluation.

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Autres informations

Ne pas jeter les déchets à l'égout. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation. Éviter tout contact avec l'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU

UN3288

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Solide inorganique toxique, n.s.a

Nom technique

Hydrazine sulfate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

6.1

14.4. Groupe d'emballage

III

ADR

14.1. Numéro ONU

UN3288

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Solide inorganique toxique, n.s.a

Nom technique

Hydrazine sulfate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

6.1

14.4. Groupe d'emballage

III

IATA

14.1. Numéro ONU

UN3288

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Solide inorganique toxique, n.s.a

Nom technique

Hydrazine sulfate

14.3. Classe(s) de danger pour le

6.1

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

transport

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste.

| Composant | EINECS | ELINCS | NLP | TSCA | DSL | NDSL | PICCS | ENCS | IECSC | AICS (Australie) | KECL |
|-------------------|-----------|--------|-----|------|-----|------|-------|------|-------|------------------|----------|
| Hydrazine sulfate | 233-110-4 | - | | X | X | - | X | X | X | X | KE-19990 |

Réglementations nationales

| Composant | Classification d'Eau Allemande (VwVwS) | Allemagne - TA-Luft classe |
|-------------------|--|----------------------------|
| Hydrazine sulfate | WGK 3 | |

Directive 76/769/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H350 - Peut provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Hydrazine sulfate

Date de révision 22-févr.-2019

| | |
|---|--|
| PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques | canadienne des substances non domestiques |
| IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes | ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles |
| KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées | AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances) |
| | NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques |
| WEL - Limite d'exposition en milieu de travail | TWA - Moyenne pondérée dans le temps |
| ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis) | CIRC - Centre international de recherche sur le cancer |
| DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable | PNEC - La concentration prévisible sans effet |
| RPE - Équipement de protection respiratoire | LD50 - Dose létale à 50% |
| LC50 - Concentration létale à 50% | EC50 - Concentration efficace 50% |
| NOEC - Concentration sans effet observé | POW - Coefficient de partage octanol: eau |
| PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique | vPvB - très persistantes et très bioaccumulables |
| ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route | ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association |
| IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code | MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| OECD - Organisation de coopération et de développement économiques | ATE - Estimation de la toxicité aiguë |
| BCF - Facteur de bioconcentration (FBC) | VOC - Composés organiques volatils |

Principales références de la littérature et sources de données
Fournisseurs fiche technique de sécurité,
ChemADVISOR - LOLI,
Merck index,
RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Date de préparation | 28-oct.-2009 |
| Date de révision | 22-févr.-2019 |
| Sommaire de la révision | Sans objet. |

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité